

**COMMUNE DE CHARMES SUR L'HERBASSE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 10 Mai 2022**

L'an deux mil vingt et deux, le 10 Mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20h à la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 Mai 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Marie-Hélène CROZAT, Jean-François JAFFUEL, Claude VIENNOT, Aurélie CHANAS, Pascale DESSUS, Sylvère FAURE, Jessica GIRAUD, Elodie MICHALET, Pascal MATHIEU

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Christine RICHIOUD-BEDDAR

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Romain FOULHOUX, Frédéric GUTEKUNST, Clément GIRAUD

**PARTICIPAIENT À LA RÉUNION**

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Pascal MATHIEU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**1 - Approbation du compte rendu du 12 Avril 2022**

***Le compte rendu du 12 Avril 2022 est approuvé à l'unanimité.***

**2 –Compte rendu de la réunion au SIEH par Claude VIENNOT :**

- Choix de faire un état des lieux sur la DFCI (Bornes incendies) avec une prise en charge de 80% par l'état et 20% par les communes.
- Les travaux seront faits dans un second temps en fonction des résultats de l'état des lieux

Vote 1 Contre – 5 Abstentions – 7 Pour  
Compte rendu approuvé

### **3 –Compte rendu de la Commission Locale des Charges Transférée (CLECT)**

- Transfert de la gestion du plateau sportif à la ville de Margès en contrepartie des charges versées par Arche Agglo
  - Transfert des écoles de musique à Arche Agglo : Les communes vont reversées les charges à Arche Agglo
  - Vote : 1 Abstention – 12 Pour
- Compte rendu approuvé

### **4 –Arche Agglo : Charte Environnementale**

13 communes ont adhéré à la charte et 9 ont adhéré et agissent (dont Charmes Sur L'herbasse)

Notre commune a indiqué qu'elle agit sur les points suivants :

- Préservation de la Biodiversité
- Valorisation des produits locaux (Marché de Producteur)
- Sensibilisation du public (Ecole / Grand public...)
- Energie Renouvelable
- Urbanisme durable (Mise en place des liaisons douces ...)
- Valorisation du patrimoine naturel
- Développement de lieux de proximité (Café associatif / Espace d'échanges intergénérationnel...)
- Réduction des déchets
- Eclairage public (Extinction de l'éclairage public la nuit)
- Rénovation des bâtiments

### **4 –Présentation du schéma directeur d' Arche Agglo concernant les voies cyclables sur le territoire**

Après présentation des tracés et de leur agencement, le conseil municipal donne les avis suivants :

- Avis Scénario « Voie verte Rive Droite » :  
Accord avec une réserve concernant l'agencement afin que la voie cyclable ne soit pas bitumée.
- Avis Scénario « Voie verte Rive Gauche » :  
Défavorable sous réserve de faisabilité de rive Droite.

### **5 –Présentation du Compte Rendu du Comité de Pilotage de mai du SDED**

Le point d'alerte défini par le comité au niveau du coût de l'électricité a été franchi. Le comité de pilotage soutenu par les communes importantes a fait le choix d'attendre l'été pour déclencher l'achat pour les années futures, en espérant une baisse saisonnière de ce prix.

La commune de Charmes sur l'Herbasse a effectué la demande pour sortir du système dérégulé et revenir au tarif conventionné plus favorable afin de ne pas supporter cette hausse tarifaire importante. La relance a été faite et le dossier est suivi de près au vu de son enjeu.

## **6 –Présentation du Compte Rendu du SIABH**

Le groupe de travail sur le PCS s'est réunie le 05/04 :

- Proposition de nomination des veilleurs de crues sur les 2 points de la commune (Cabaret Neuf / Pont RD121)
- Date à définir pour effectuer un exercice PCS.

Il est proposé le 10 Septembre 2022 ou le 8 Octobre 2022. Date en attente de validation

Compte rendu de la Réunion du 10/05 :

Les cours d'eaux appartiennent aux riverains et ils ont la charge de l'entretien des berges. Le SIABH souhaite remettre en place les conventions pour 2023 avec des extensions de territoire (combes sèches/ le Valley / le canal...). Une étude sera menée sur la commune dans ce sens.

## **6 – Compte Rendu des commissions communales**

Commission Environnement : Le marché de Printemps aura lieu le 14 Mai avec 25 exposants. Le marché sera installé dans le jardin devant la salle Charles ROBERT avec une exposition de motos et de voiture ancienne.

Commission Bâtiments Communaux : Présentation du diagnostic financier des bâtiments, le bilan est positif

Le désamiantage / démolition du hangar Ginot débutera courant juin pour se terminer en décembre

Commission Affaires Scolaires : Les coûts d'alimentation du gaz et de l'électricité ont beaucoup augmenté (Le coût a été multiplié par 2 sur l'énergie). Le ticket repas n'ayant pas augmenté ces 2 dernières années, il est nécessaire d'augmenter de manière raisonnée le ticket (sans pouvoir compenser l'intégralité des hausses de charges, car sinon l'augmentation serait de 1€). La commission doit proposer le montant de cette augmentation.

## **10 - QUESTIONS DIVERSES**

Distribution des dictionnaires : L'organisation sera identique à l'année dernière, la cérémonie aura lieu le vendredi 1er Juillet avec les 2 écoles du village.

Organisation des élections : Le planning de tenue du bureau de vote a été mis à jour.

Mise en place Défibrillateur : Cette mise en place est une obligation réglementaire auquel la commune doit souscrire. Un appel à devis a été effectué avec 5 réponses (L'enveloppe financière est entre 1400 €-> 2400 € avec services inclus).

◆◆◆

Madame le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : 14/06/2022

Séance levée à 23 heures.



Le Maire,  
Stéphanie NOUGIER